

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-43 du 26 octobre 2020 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030515S

Le président,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Cécile FABRA est nommée directrice adjointe de l'établissement de transfusion sanguine Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse à compter du 1^{er} novembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 octobre 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS